

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Guillaume Laurin-Taillefer, avocat et greffier de la susdite Ville, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **13 juillet 2021 à 19h00** à la salle du Conseil, au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, J5K 1A1. La séance sera aussi diffusée par l'intermédiaire d'une visioconférence sur le compte Facebook de la Ville.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

## **#2021-20235**:

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage

3001, tel qu'amendé :

Réduire la marge latérale gauche du bâtiment principal existant à 4.22 mètres au lieu de 5 mètres le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Mathieu Vanasse arpenteur-géomètre, dossier numéro 7591, minute 4422 en date du 18 janvier 2021.

Identification du site concerné : Matricule : 5369-17-2772

Cadastre: 2 080 200

Adresse: 456 – 456A, Zotique-Gauthier

Toute personne intéressée à se faire entendre à propos de cette dérogation mineure peut transmettre ses commentaires, oppositions ou questions par écrits, soit par courrier ou par courriel, et ce, jusqu'à ce que le Conseil statue sur cette demande, soit le 13 juillet 2021 à l'adresse suivante :

PAR LA POSTE

Guillaume Laurin-Taillefer, greffier Ville de Saint-Colomban 330, montée de l'Église Saint-Colomban (Québec) J5K 1A1

Ou

PAR COURRIEL greffe@st-colomban.qc.ca

Tous les commentaires reçus seront transmis au Conseil municipal.

Par ailleurs, toutes les personnes intéressées pourront se faire également entendre lors de la séance et également par écrit via le Facebook de la Ville, et ce, en ajoutant un commentaire pendant la diffusion de ladite session.

**DONNÉ À SAINT-COLOMBAN**, CE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat, O.M.A.

Greffier

greffe@st-colomban.qc.ca